

SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLESTAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudine AILLET, Maire - Alain GUILLOT, Céline BARON, Alain GENCE, Marie-Lise FERET, Nicolas RIQUEMENT - Adjoints, Philippe HERCOUET, Jean- François KOUMOU, Dominique GUEGUEN, Alexandrine GUERIN, Loïc CHAUVEL- Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Edith COQUIO (pouvoir à Dominique GUEGUEN), Olivier JOSSELIN (pouvoir à Claudine AILLET), Christèle VETIL (pouvoir à Nicolas RIQUEMENT), Séverine LOLLIEROUX (pouvoir à Alexandrine GUERIN)

Secrétaire de séance : Marie-Lise FERET

2025 - 001 / PATRIMOINE COMMUNAL : PROPOSITION DE BAIL DÉROGATOIRE ENTRE LA COMMUNE (LOCAL EX. PHARMACIE) ET LA SOCIÉTÉ PANDA TRUCK

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plus d'un an, la société PANDA TRUCK créée en juillet 2023 et représentée par Monsieur Eroann de BLASIIS agissant en qualité de gérant de ladite société, bénéficie d'une autorisation gratuite de stationnement de son camion Food truck sur l'esplanade de la mairie les mardis de 18h à 21h,

Le concept du PANDA TRUCK consiste à proposer une restauration de qualité élaborée avec des produits locaux frais et cuisinés **sur place**, à bord de son camion restaurant.

Le PANDA TRUCK qui propose par ailleurs une restauration ambulante sur plusieurs communes des agglomérations de Lamballe et Saint-Brieuc, voit croître le développement de son activité de restauration mobile.

Aussi, pour anticiper le volume des préparations culinaires, Monsieur de BLASIIS est venu informer la collectivité qu'il était à la recherche d'un local vide à louer qu'il aménagerait à ses frais, selon les règles et obligations en matière d'hygiène alimentaire en restauration.

Considérant le projet de développement de l'activité présenté par Monsieur Eroann de BLASIIS pour la société PANDA TRUCK ;

Considérant l'intérêt pour la commune de faciliter l'installation d'activités sur son territoire ;

Considérant que la commune dispose d'un local vacant (ex. pharmacie) sis au 11 rue de Penthièvre à PLESTAN qui convient parfaitement au PANDA TRUCK et qui pourrait donc être mis à disposition de ladite société pour une période n'excédant pas 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention (M. Jean-François KOUMOU) :

- d'établir un bail dérogatoire de 3 ans, entre la commune de PLESTAN et la société PANDA TRUCK pour l'occupation du local communal vide et inoccupé (rez-de-chaussée) sis au 11, Rue de

Penthièvre et ce, à compter du 7 FÉVRIER 2025 moyennant un loyer annuel non soumis à TVA et hors charges de 7 200 € pour l'exercice des activités suivantes :

* exploitation de toutes activités relatives à la fabrication et la fourniture d'aliments et de boissons sans alcool à emporter au comptoir ou à consommer - avec possibilité de vente à emporter uniquement le soir, sans qu'il puisse en faire d'autre, connexe ou complémentaire, même temporairement ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le bail dérogatoire à intervenir auprès de l'Etude AILLET, MORVAN, TESTARD et GOUAULT à LAMBALLE ;

- de supporter les frais d'établissement du bail dérogatoire s'élevant à 600 € et de provisionner les crédits correspondants au budget primitif 2025 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Tableau récapitulatif des délibérations du 03 février 2025

N° Délibération	Objet
2025 - 001	PATRIMOINE COMMUNAL : PROPOSITION DE BAIL DÉROGATOIRE ENTRE LA COMMUNE (LOCAL EX. PHARMACIE) ET LA SOCIÉTÉ PANDA TRUCK

Le Maire, Claudine AILLET

La secrétaire de séance, Marie-Lise FERET

